

ront, en l'augmentant toujours, sous chacun des pouvoirs qui vont se succéder.

Le partage de Verdun (843), opéré entre les enfants de Louis-le-Débonnaire après la bataille de Fontenay, fit passer la ville de Lyon (1) sous une domination nouvelle.

Elle échut à Lothaire, auquel avaient été attribués, avec l'empire d'Italie, les royaumes de Provence, de Bourgogne et de Lorraine (2).

Quelques historiens prétendent que, la rivière de la Saône limitant du côté de la France la part de Lothaire, la ville de Lyon (dont la majeure partie était sur la rive droite de la Saône) ne tomba point dans ses mains (3).

Mais cette assertion, inspirée peut-être par un sentiment louable, ne tient pas devant les faits : des actes nombreux établissent d'une manière irréfutable la domination de Lothaire sur Lyon (4).

(1) Nous prévenons une fois pour toutes que nous ne séparons pas de la ville de Lyon le pays environnant, proprement appelé « *Pagus Lugdunensis minor.* » (Voir dans l'*Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France* de l'année 1837, l'article de feu Guérard, sur les « *Provinces et pays de la France.* ») Nous emploierons donc indifféremment, les unes pour les autres, les expressions : *Lyon, Lyonnais, ville de Lyon* ; c'est du reste un usage établi.

(2) V. *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par le chanoine La Mure, savamment éditée par M. de Chantelauze. (Paris, 1860), t. I, p. 27.

V. aussi « *Obituarium Lugd. Ecclesie* » Ed. C. Guigue. (Lyon, 1867). Introd. p. v. — Sur le traité de Verdun, voir le bel article de M. Zeller, (Chute de l'Empire de Charlemagne), publié dans le *compte-rendu des séances et t. de l'Académie des sc. mor. et p.* — *Septembre-octobre 1873.* — 9 et 10 livr.

(3) V. *La Mure.* (H. des ducs de B., etc.). T. I, p. 23. — Nous ne répéterons pas les indications bibliographiques une fois données.

(4) V. *Histoire civile et consulaire de Lyon*, par le P. Ménestrier, (Lyon, 1696), pr. p. xxxiii, xxxvi et xxxvii.